



| Composition Commission des Finances | |
|-------------------------------------|-----------------------|
| José Rohrer | Président, rapporteur |
| Jean-Philippe Thoney | Membre |
| Eric Loup | Membre |
| | |

| Dates des réunions |
|--------------------|
| 31 octobre 2004 |
| 1 novembre 2004 |
| 10 novembre 2004 |
| 11 novembre 2004 |

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Préambule

La Commission a obtenu les informations complémentaires, nécessaires à la compréhension des sommes portées au budget conjointement de la part de M. F. Gilliéron, syndic, et de Mme A. Berthusi Pache, boursière communale. Nous les remercions pour l'ouverture d'esprit et la transparence dont ils ont fait preuve à notre égard, facilitant ainsi notre travail.

Le budget 2005 est caractérisé par une augmentation globale de la facture sociale de fr. 147'114.-- liée aux charges de l'Etat de Vaud et au nombre d'habitants de notre Commune. A cela s'ajoute le maintien de notre Commune en classe 5 du barème de l'Etat de Vaud pour la deuxième année consécutive.

L'accroissement de la facture sociale est absorbé partiellement par des économies et des revenus complémentaires qui permettent de limiter l'augmentation du déficit prévisionnel de fr. 34'647.-- en le portant à fr. 777'148.--.

2. Commentaires de la Commission

2.1 Méthodologie de travail

La Commission a évalué l'ensemble des revenus et charges en tenant compte de l'évolution des années antérieures, des prévisions de la Municipalité, de l'évolution des différentes réglementations et bien entendu des explications complémentaires qu'elle a obtenues. Les soussignés se sont également attachés à vérifier que les postes ne présentent pas de sur ou sous-évaluation.

Les participations aux collectivités publiques sont portées au budget sur la base des données écrites fournies par l'Etat de Vaud. Ces pièces nous ont été remises et présentées. Les données ont été portées au budget sans modification.

2.2 Rappel des éléments généraux et essentiels pris en compte dans le b

Les éléments de calcul pris en compte sont les suivants :

| | 2004 | 2005 | Ecarts 2004/2005 |
|-----------------------|---------|---------|---------------------|
| Classe de la commune | 5 | 5 | |
| Nombre d'habitants | 2250 | 2250 | |
| Déficit prévu | 742'501 | 777'148 | 34'647 |
| Elèves primaires | 165 | 150 | -15 |
| Elèves secondaires | 120 | 95 | -25 |
| Elèves pré-gymnasiaux | 30 | 50 | 20 |

La commission relève que la prévision d'évolution démographique de notre commune, est raisonnable au vu de la progression enregistrée dans les années ; va de même pour le nombre d'élèves qui correspond à 12% du nombre d'habitants

Comme en 2004, le nombre d'habitants et d'élèves pris en compte pour les d'espérer que toutes les charges ne seront pas forcément réalisées, notamment scolaires et les cotisations aux institutions.

S'agissant des revenus, la commission relève que la municipalité a effectué se: base des acomptes encaissés en 2003 selon les conseils prodigués par le Canton approche prudente est réaliste selon notre appréciation.

2.3 Vision synthétique et comparative du budget 2005 par rapport à 2004

Afin de permettre la comparaison analytique rapide entre les budgets 2004 et 2005, nous présentons l'évolution des charges et revenus, par grandes catégories, sous forme de millions de francs. Les montants des imputations internes (répartition des salaires des collaborateurs dans les différents dicastères) sont déduits du total du budget. Ils s'élèvent à 745'980.--.

2.3.1 Tableau comparatif du budget des charges par grandes catégories (en millions de francs)

| | Montants 2004 | Montants 2005 | Pourcentages du budget 2005 | Ecarts budgets 2004/2005 | Principaux ajustement |
|--|------------------|------------------|-----------------------------------|--------------------------------|---|
| Participations aux collectivités publiques | 3'632 | 3'865 | 50.6 % | +233 | Plus de part aux charges et communales |
| Autorités et personnel communal | 1'346 | 1'399 | 18.3 % | +53 | Jetons de présence, taux d'activité, Durussel, indemnités annuités du personnel |
| Amortissements | 317 | 303 | 4.0 % | -14 | Objets amortis définitivement |
| Frais financiers | 169 | 148 | 2.0 % | -21 | Taux d'intérêt moins d'emprunts |
| Achat de biens et services | 1'733 | 1'887 | 24.6 % | +154 | Entretien d'immeubles, Impôts et taxe manifestations d'équipements |
| Eau-épuration | 38 | 38 | 0.5 % | | |
| Total du budget | 7'235 | 7'640 | 100 % | +405 | Evolution 2004, |

Les commentaires ci-après se basent sur les comptes par nature. Ils permettent de mettre en exergue les principaux changements enregistrés dans le budget. L'appréciation faite par la commission est globale, indépendante de la répartition que l'on retrouve dans les dicastères. Elle révèle les points suivants

1. La comparaison des budgets 2004 et 2005 permet de constater une augmentation de charges de fr. 34'647.--.
2. Les augmentations des participations aux charges cantonales à hauteur de fr. 233'000.-- concernent principalement l'aide sociale à hauteur de fr. 132'644.--, notre participation au fonds de péréquation pour fr. 51'522.-- ainsi que notre participation aux charges d'autres communes pour fr. 47'400.--.
3. La masse salariale tient compte d'une augmentation d'activité de 20 % de Mme Durussel dès le 2^{ème} semestre 2005
4. Le budget des amortissements enregistre une légère baisse de fr. 4'100.--. Cette dernière s'explique par :

Fr. 21'700.-- d'augmentation de charges liées au démarrage de l'amortissement des travaux effectués dans notre cimetière, même s'ils ne sont pas encore terminés

Fr. 25'800.-- de diminution de charges liées à l'amortissement complet des postes no 9146.06, 9144.16, 9144.18 et 9144.24

5. L'achat de biens et services enregistre une augmentation de fr. 154'810.-- liée pour l'essentiel aux éléments suivants :

Fr. 93'400.-- destinés à l'entretien des immeubles et du territoire : l'augmentation de charges s'explique par un montant de fr. 58'900.-- consacré à l'entretien de nos bâtiments, et une somme de fr. 39'000.-- destinée à l'exploitation de notre forêt.

Fr. 15'000.-- destinés à financer les manifestations de notre commune, mais en particulier l'inauguration de notre Maison Villageoise.

Fr. 12'000.-- destinés au renouvellement de nos équipements, mais en particulier une somme de fr 16'000.-- consacrée à l'agencement de la Maison Villageoise

Fr. 15'000.-- prévus pour assumer les ristournes d'impôts qui nous seront facturés pour les années 2003 et 2004 sur base des taxations définitives

2.3.2 Tableau comparatif du budget des revenus par grandes catégories (en milliers)

| | Montants 2004 | Montants 2005 | Pourcentages du budget 2005 | Ecarts budgets 2004/2005 | Principaux ajustements |
|---|------------------|------------------|-----------------------------------|--------------------------------|--|
| Impôts et patentes | 3'915 | 4'181 | 54.7 % | +266 | L'augmentation provient du calcul de l'impôt |
| Taxes | 1'218 | 1'281 | 16.8 % | +63 | Les taxes d'épuration et la vente d'eau |
| Subventions de collectivités publiques | 795 | 876 | 11.5 % | +81 | Remboursement par le fonds de péréquation Participation des parents à la garde des écoliers |
| Revenus du patrimoine | 401 | 399 | 5.2 % | -2 | |
| Prélèvements sur fonds spéciaux | 124 | 86 | 1.1 % | -38 | |
| Imputations forfaitaires | 40 | 40 | 0.5 % | | |
| Total revenus | 6'493 | 6'863 | 89.8 % | 370 | |
| Déficit prévisionnel | 742 | 777 | 10.2 % | 35 | |
| Total budget | 7'235 | 7'640 | 100 % | +405 | Evolution 2004/2005 |

Notre commune a estimé ses revenus sur la base des montants encaissés en 2003 en divisant le montant des revenus 2003 par 85 (ancien taux d'imposition) et en le multipliant par 62 (nouveau taux d'imposition). Le montant obtenu a été arrondi à la centaine de milliers de francs supérieure. La commission est consciente de la prudence de la méthode mais accepte cette pratique, source possible de bonnes surprises. La progression des revenus ainsi que celle du nombre des contribuables ne peut en effet que procurer des rentrées supplémentaires.

En guise de rappel, les droits de mutations, gains immobiliers et impôts sur les donations/successions ne sont pas portés au budget. Pour 2005, il est impossible d'apprécier ces postes. Le nombre de transactions qui seront réalisées n'étant pas connu, toute analyse serait aléatoire.

Les principales variations enregistrées dans les taxes et émoluments sont les suivantes :

- fr. 39'100.-- pour la facturation des taxes d'épuration
- fr. 21'500.-- pour la vente de l'eau
- fr. -10'800.-- réduction du montant facturé à l'AET (Association pour l'Épuration du Talent

La commission relève que la facturation de la TVA (environ fr.35'000.--) pour l'épuration et la vente d'eau est intégrée au budget 2005 dans les rubriques correspondantes.

En ce qui concerne les subventions de collectivités publiques, l'augmentation des revenus obtenue du fonds de péréquation fr. 52'638.-- est à mettre en regard de l'augmentation des charges du dit fonds de fr. 51'522.--. L'écart entre le montant versé au fonds, soit fr. 785'560.-- qui représente 13 points d'impôts (compte 220.3520.00), et le montant obtenu du fonds, soit fr. 776'020.-- (220.4520.00), n'est que très légèrement défavorable pour Cugy (fr. 9'540.--).

Globalement, la commission constate que les dépenses et les revenus ont été correctement évalués.

2.4 Commentaires complémentaires

Pages jaunes 7 et 8

La diminution des réserves résulte des éléments suivants :

- fr. 1'490'000.-- pour le financement de la maison villageoise sur préavis
- fr. 126'400.-- pour le financement des trottoirs et chemins piétonniers sur base de préavis
- fr. 28'810.-- pour financer des dépenses portées au budget 2005

Il est important de relever que nos réserves baissent depuis plusieurs années. Les prélèvements effectués permettent de limiter les amortissements à couvrir dans le cadre du budget de fonctionnement. L'alimentation des réserves devenant plus difficile, nous ne pourrions plus forcément compter sur ce type de financement à l'avenir.

Page violette 14 .

Même si les investissements ne sont pas soumis au vote et qu'ils représentent une estimation, la commission relève les modifications essentielles suivantes :

- fr. 30'000.-- portés en augmentation de l'investissement de base plus que nécessaire pour la cour de la Maison de Commune anciennement estimée à fr. 50'000.--
- fr. 35'000.-- portés en augmentation de l'investissement de base nécessaire l'assainissement du Collège de la Chavanne anciennement estimé à fr. 465'000.--
- fr. 300'000.-- portés en augmentation de l'investissement de base nécessaire au déplacement de la déchetterie anciennement estimé à fr. 400'000.--

Page blanche 1

Le maintien de la pleine indexation, l'octroi d'annuités complètes et de primes au mérite positionne notre commune dans une situation privilégiée par rapport aux collectivités publiques en général mais en particulier celle du canton. C'est également une marque de reconnaissance et de motivation pour l'ensemble du personnel communal qui, nous l'espérons, saura apprécier et rendre ce geste à sa juste valeur, les ressources se raréfiant sérieusement.

L'augmentation du taux d'activité de Mme Durussel de 20 % proposée dans le courant du 2^{ème} semestre vise à anticiper le départ à la retraite de notre secrétaire M. Goumaz et à lui fournir une aide dans ses activités quotidiennes. L'idée de la Municipalité, bien que louable, nous semble prématurée. Les tâches liées à l'assurance vieillesse et survivants qui seront transférées au bureau du Mont sur Lausanne, et qui font l'objet d'un budget spécifique de fr. 29'700.-- sous compte 710.3525.02, devraient permettre de diminuer les activités de Mme Durussel et libérer ainsi le temps nécessaire à sa formation pour seconder notre secrétaire.

Page blanche 13

La commission constate avec étonnement le montant de fr. 21'000.-- porté au budget sous rubrique 400.3526.00 pour l'élaboration d'un plan directeur de développement intercommunal du Nord Lausannois. En effet, notre commune est déjà au bénéfice de son propre plan directeur respectant le plan directeur cantonal et elle vient de participer et accepter le plan directeur du Gros de Vaud.

Outre le fait que l'on doit légitimement se poser la question d'un énième plan directeur, il est inacceptable de se voir imposer de nouvelles charges par une association sans que la Municipalité se soit clairement positionnée. Nous relevons en effet que le modèle de répartition du coût basée sur le nombre d'habitants, la potentialité d'accueil de nouveaux habitants et emplois ainsi que la surfaces des zones intermédiaires n'est pour le moins pas favorable pour notre Commune.

Certaines communes ayant décliné leur participation à l'élaboration du plan directeur, il nous paraît judicieux de nous retirer de ce projet en attendant de savoir à quel district Cugy sera, en définitive, rattachée.

Page blanche 16

L'aménagement du cimetière qui devait être terminé en 2004 ne le sera en réalité qu'en 2005. Nous l'espérons tous. En conséquence, le montant d'amortissement porté au budget doit donc être reporté en 2006 selon les règles usuelles appliquées en la matière.

Page blanche 23/24

La commission constate une fois encore que les loyers figurant sous comptes nos 511.4271.00 et 512.4271.00 n'ont pas fait l'objet d'adaptations au cours des dernières années. Nous estimons qu'une adaptation des loyers, même si le dossier présente plusieurs composantes, doit être envisagée rapidement en 2005 sur la base d'une expertise ad hoc.

Page blanche 26

La convention de prise en charge et la répartition des frais du culte catholique entre les communes de Bretigny sur Morrens, Morrens et Froideville rendent caduque la réserve (compte 9281.10) créée pour le renouvellement de l'orgue et de l'humidificateur du centre œcuménique. L'utilisation de cette réserve pour financer l'entretien courant du centre n'est, sur le plan comptable, pas appropriée. La dissolution de la réserve doit faire l'objet d'une décision du Conseil au bouclage des comptes 2004.

3. Amendements

La commission formule les amendements techniques suivants afin de réduire le déficit prévisible de fr. 777'148.-- :

1. supprimer du budget la somme de fr. 11'500.--, relative à l'augmentation d'activité de Mme Durussel de 20 % sur 6 mois (compte 110.3010.01)
2. supprimer du budget la participation de fr. 21'000.-- (compte 400.3525.00) pour l'élaboration du plan directeur de développement intercommunal du Nord Lausannois
3. supprimer du budget l'amortissement de fr. 21'700.-- de l'aménagement du cimetière (compte 440.3311.00)
4. supprimer du budget le revenu par prélèvement de fr. 6'500.-- sur la réserve pour le renouvellement de l'orgue et de l'humidificateur (compte 580.4809.00)

Les amendements proposés permettent de réduire le déficit budgétaire prévu pour 2005 de fr. 47'700.--.

4. Conclusion

L'analyse détaillée du budget 2005 permet de formuler les constats suivants:

1. les montants portés au budget sont correctement évalués et les explications données sont concordantes
2. l'effort sur l'entretien du patrimoine immobilier est maintenu
3. le budget proposé absorbe l'augmentation globale de la facture sociale de fr. 147'112.--
4. l'estimation des revenus (impôts) sur la base des montants encaissés en 2003 est cohérente en fonction des informations connues à ce jour
5. le taux d'imposition, qui n'a pas subi de hausse, permet une marge de manœuvre pour l'avenir
6. le déficit budgétaire, bien qu'important, n'augmente que de fr. 34'647.-- et ne péjore pas fondamentalement le risque que nous avons accepté de prendre en 2004 déjà
7. Les amendements techniques proposés permettent de réduire le déficit prévu de fr. 47'700.--

Le budget 2005 qui nous est soumis est réaliste et rigoureux compte tenu des dépenses et prévisions de revenus connues à ce jour. Le déficit annoncé pourra, si nécessaire, être couvert par la vente des actions Romande Energie et ou la dissolution partielle de réserves communales.

Pour toutes les raisons invoquées, la Commission des finances vous propose d'accepter le préavis 52-04 amendé en réduisant ainsi le déficit prévu à fr. 729'448.--

Cugy, le 12 novembre 2004

J. Rohrer

E. Loup

J.-P. Thonney